



M. le Maire de Pau
Place Royale
64000 PAU

à PAU, le 5 mars 2018

Objet : Aménagements cyclables sur le tracé de Fébus

Monsieur le Maire,

L'association Pau à Vélo constate que les travaux vont bon train sur l'axe Nord-Sud de la ville qui accueillera prochainement le Bus à Haut Niveau de Service, que nous pouvons désormais appeler Fébus. L'ensemble de la voirie est rénové par la même occasion, ce qui implique donc une **application systématique de la loi LAURE** et plus particulièrement de l'article L228-2 du code de l'environnement, qui a trait aux aménagements cyclables.

Bien que notre association n'ait pas été consultée sur ce sujet, contrairement à vos engagements de campagne de mars 2014, nous constatons que des aménagements cyclables font effectivement leur apparition sur tout ou partie de l'itinéraire de Fébus. En tant qu'association de promotion des déplacements doux et actifs, il est de notre ressort de contrôler que ces aménagements conviennent aux usagers du quotidien, et nous remplirons pleinement notre rôle.

D'une manière générale, nous préconisons l'**aménagement de pistes cyclables séparées du flux motorisé et du trottoir réservé aux piétons**. Seul ce type d'aménagement permet de sécuriser l'ensemble des usagers, y compris les plus vulnérables (notamment les enfants accompagnant leurs parents à bicyclette) et par là même d'encourager le développement de la pratique quotidienne du vélo et des autres modes de déplacement actifs.

Courant 2017, la FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette à laquelle nous sommes affiliés, a proposé un grand sondage national pour établir un baromètre des villes cyclables. 113000 participations ont été enregistrées jusqu'à sa clôture lors des Assises de la Mobilité avec un vibrant discours de la ministre chargée des transports, Elisabeth Borne, annonçant un Plan Vélo national pour 2018. Un total de 361 réponses a été obtenu à Pau, où l'opération n'a malheureusement pas été partagée par la collectivité auprès des administrés, contrairement à d'autres villes. Les résultats exhaustifs de ce sondage et le classement national des villes cyclables ne seront diffusés par la FUB qu'à partir du 16 mars. Nous ne manquerons pas de vous proposer une rencontre pour partager ces résultats avec vous.

Les résultats locaux des questions ouvertes de l'enquête de la FUB ont d'ors-et-déjà été partagés avec les associations affiliées et notamment pour ce qui concerne l'identification des points noirs pour la circulation à vélo. A Pau, **les grands axes pénétrants et les ronds-points figurent en première place des points noirs** cités par les usagers. Plus particulièrement, le sens giratoire de la Commune de Paris, l'ensemble de l'axe « Dufau/Lyautey – Condorcet – Catherine de Bourbon » et sa rencontre avec le boulevard Alsace-Lorraine sont dans le TOP 5 des

Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

endroits où les cyclistes craignent les collisions avec les autres usagers. Ces craintes sont confirmées par les témoignages d'accidents qui sont parfois portés à notre connaissance.

Il apparaît donc que, sur une majeure partie des zones en travaux du futur Fébus, **des aménagements sécurisés, de type piste cyclable séparée, doivent être créés pour favoriser l'usage du deux-roues et éviter de regrettables accidents.**

Il faudra de plus veiller à une **continuité des aménagements** pour permettre des déplacements efficaces à vélo, assurant une future croissance du nombre d'usagers au quotidien.

Prenons l'exemple de la piste cyclable longeant la voie Est des Allées Condorcet. L'aménagement réalisé semble être de qualité, mais nous tenons à rappeler les articles suivants du Code de la route :

- Article R415-3 : « Tout conducteur s'apprêtant à quitter une route sur sa droite ...doit céder le passage aux cycles et cyclomoteurs circulant dans les deux sens sur les pistes cyclables qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager ».
- Article R415-4 : « Tout conducteur s'apprêtant à quitter une route sur sa gauche doit céder le passage aux véhicules venant en sens inverse sur la chaussée qu'il s'apprête à quitter ainsi qu'aux cycles et cyclomoteurs circulant dans les deux sens sur les pistes cyclables qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager. »
- Article R415-14 : **Pour l'application de toutes les règles de priorité, une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe**, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les règles de priorité aux intersections édictées par ces articles n'ont pas été respectées dans le cas présent, car des panneaux et marquages au sol « cédez-le-passage » ont été implantés à chaque intersection de la piste cyclable avec les rues perpendiculaires. Ce type d'aménagement rend la circulation à vélo beaucoup moins efficace en donnant la priorité aux véhicules à moteur aux nombreuses intersections présentes sur cet axe. Nous aimerions connaître les motivations qui ont poussé à mettre en place ces dérogations aux dispositions générales du Code de la route et savoir si des arrêtés municipaux ont été pris en conséquence.

Par ailleurs, le manque de stationnements pour vélo en ville est un autre reproche qui nous parvient régulièrement des usagers. La peur du vol est une des raisons qui empêchent des cyclistes potentiels d'utiliser leur vélo au quotidien. Nous préconisons par conséquent **l'implantation d'arceaux de fixation spécifiques vélo à chaque station de la ligne Fébus**, afin d'assurer la connexion entre les différents modes de déplacement.

Nous profitons de cette correspondance pour vous faire remarquer, une fois de plus, qu'en tant qu'usagers au quotidien, que nous sommes les mieux placés pour juger et proposer des équipements pro-vélo en collaboration avec vos services techniques. Il y a parmi nous des gens très compétents et expérimentés dont il est dommage de ne pas prendre l'avis avant de réaliser vos aménagements. Or, malheureusement, nous ne sommes jamais consultés pour ce type de projets, contrairement à vos engagements de campagne électorale de mars 2014. Cependant, restant positivement optimistes sur ce point, **nous vous rappelons que nous sommes à votre entière disposition pour échanger sur ces sujets.**

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Association « Pau à Vélo »
Les Administrateurs

Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)